

AFRICAN UNION
الاتحاد الأفريقي



ACALAN

UNION AFRICAINE
UNIÃO AFRICANA



maaya
réseau mondial pour la diversité linguistique

FORUM INTERNATIONAL DE BAMAKO SUR LE MULTILINGUISME

Bamako, Hôtel Salam, 19-21 janvier 2009

ENGAGEMENT DE BAMAKO POUR UN
MULTILINGUISME UNIVERSEL



2008 – Année Internationale des Langues

Bundesministerium für
Unterricht, Kunst und Kultur

bm:uk

ORGANISATION
INTERNATIONALE DE
la francophonie



UNIÓ LLATINA
UNIÓN LATINA
UNION LATINE
UNIONE LATINA
UNIÃO LATINA
UNIUNEA LATINĂ



Nous, participants au Forum International de Bamako sur le Multilinguisme (FIBM), Représentants de gouvernements, d'organisations internationales, de la société civile et du secteur privé, réunis à Bamako du 19 au 21 janvier 2009, pour célébrer le multilinguisme, l'Année Internationale des Langues (AIL), et renforcer la promotion des langues dans le monde,

1. Considérant :

Qu'il existe un nombre important de textes de référence sur le multilinguisme, la diversité linguistique et leur importance pour l'humanité et les sociétés humaines, dont:

- La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (1948) ;
- La Convention sur les Droits de l'Enfance (1989), Article 30 ;
- « La Déclaration de Vienne » adoptée à la Conférence mondiale sur les droits de l'homme (1993), affirmant le droit des "personnes appartenant à des minorités d'utiliser leur propre langue" (article 19) ;
- La Convention-cadre pour la protection des minorités nationales (Conseil de l'Europe, 1995) ;
- La Déclaration Universelle des Droits Linguistiques, signé à Barcelone (1996) ;
- Les Recommandations sur la promotion et l'usage du multilinguisme et l'accès universel au cyberspace du Sommet Mondial sur la Société de l'Information (2003, 2005) ;
- La Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles (2005) ;
- La Charte Européenne sur les Langues Régionales ou Minoritaires (Conseil de l'Europe, 1998) ;
- L'Appel lancé par l'Assemblée générale des Nations Unies pour qu'une plus grande attention soit portée au « multilinguisme » (décembre 1999) ;
- La Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle et son Plan d'action (2001) ;
- Le Plan d'action linguistique pour l'Afrique révisé (Khartoum, janvier 2006) ;
- La Résolution des Nations Unies déclarant 2008 - Année Internationale des Langues (New York, 2007) ;
- La Résolution du Conseil de l'Union Européenne relative à une stratégie européenne en faveur du multilinguisme (Bruxelles, décembre 2008).

Multilinguisme

2. Conscients :

- Que nous vivons dans un monde surtout multilingue ;
- Que le multilinguisme est la norme et le devient de plus en plus en raison des flux migratoires ;
- Que les langues, socle des identités individuelles et collectives, sont des vecteurs des valeurs de démocratie, de droits humains fondamentaux, de l'Etat de droit, de la paix et du dialogue dans le monde ;
- Que sur le plan économique, politique et socioculturel, l'histoire ne connaît aucun exemple de pays qui se soit développé en dehors de ses langues, notamment sans leur introduction dans les systèmes éducatifs ;
- Que la diversité linguistique est à la société humaine ce que la biodiversité est à la nature et qu'elle constitue de ce fait un facteur d'enrichissement mutuel, de rapprochement et de dialogue interculturel ;
- Que chaque langue est une fenêtre ouverte sur le monde ;
- Que toute communauté linguistique devrait avoir le droit de gérer ses propres ressources dans le but d'assurer l'usage de sa langue dans tous les domaines de la vie publique ;
- Que la langue maternelle a un rôle et une place irremplaçables comme langue d'enseignement.

Nous invitons les gouvernements à plus d'engagement en faveur d'un projet de société basé sur le pluralisme linguistique et culturel :

- Le multilinguisme et la diversité linguistique constituent un défi dans la construction de nos sociétés fondées sur la participation démocratique citoyenne et l'accès à l'éducation, à la culture et au savoir ;
- L'expérience nous montre que la cohésion sociétale, la paix et le développement culturel, social et économique relèvent d'un projet de société fondé sur des partenariats équitables et mutuellement enrichissants entre toutes les langues et communautés ethnolinguistiques et non d'une politique d'exclusion et d'assimilation qui constitue une entorse et une violence à l'éthique d'identité ethnolinguistique ;
- Le multilinguisme dans une structure démocratique est une condition fondamentale pour la participation effective et équitable des citoyens dans l'espace public tant au niveau local, national et régional qu'au niveau global, cette participation étant la clef de l'inclusion et donc de la démocratie ;

- La diversité linguistique doit donc rester un facteur fondamental et primordial de progrès dans les sociétés, car elle constitue un élément pour la survie de notre espèce qui reste conditionnée par la diversité de la chaîne qui va du biologique au culturel, face aux changements qui pourraient menacer la biosphère associée à notre planète.

Multilinguisme et éducation

3. Constatant :

- L'absence, dans certains pays, de politiques linguistiques claires impliquant les langues nationales dans tous les secteurs de la vie, en général, et de l'éducation, en particulier ;
- Que l'absence, dans certains pays, de politiques linguistiques claires impliquant les langues locales, langues de la nation dans tous les secteurs de la vie, en général, et de l'éducation, en particulier constitue un handicap majeur dans le processus de maîtrise par les populations de leur environnement au sens large du terme, c'est-à-dire leur développement, et hypothèque par conséquent, les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) ;
- Qu'il y a un décalage, dans certains pays, entre les politiques existantes et leur mise en application ;
- Que dans certains pays, l'enseignement n'est pas toujours dispensé dans la langue maternelle ;
- Que dans beaucoup de cas, la (les) langue(s) étrangère(s) dominante(s) remplacent les langues locales ;
- Que dans certains cas, la méthodologie de l'enseignement multilingue fondé sur la langue maternelle n'est pas assez bien définie, les matériaux didactiques ne sont pas au point et les enseignants ne sont pas suffisamment bien formés ;
- Qu'il y a un manque de moyens financiers, dû à l'absence d'engagement de la part des autorités gouvernementales pour un enseignement multilingue fondé sur la langue maternelle ;
- Qu'il existe des attitudes négatives de nombreux citoyens envers leur langue maternelle, ce qui privilégie l'utilisation d'une langue étrangère à la place des langues locales ;
- Qu'il n'existe pas de mécanisme de partage des expériences efficaces et réussies en matière d'enseignement multilingue et plurilingue ;
- Que les communautés marginalisées et les peuples autochtones ont un droit inaliénable d'exister comme communauté linguistique ;

- Que partout dans le monde où l'éducation ne commence pas par les langues maîtrisées par les enfants en famille, il y a des difficultés et une inefficacité, qui conduisent à terme à l'échec et à l'abandon scolaires ;
- Que tous les individus ont le droit de s'exprimer et d'avoir accès à l'éducation scolaire dans leur langue maternelle.

Nous invitons les gouvernements à adopter et à généraliser le principe d'Enseignement Multilingue Fondé sur la Langue Maternelle (EMFOLAM) :

- L'enseignement multilingue fondé sur la langue maternelle constitue la manifestation d'un partenariat équitable entre les langues locales et la (les) langue(s) dominante(s), [langue(s) étrangère(s) et internationale(s)] au niveau des systèmes éducatifs nationaux. L'EMFOLAM garantit ainsi la prise en considération de la langue maternelle de l'apprenant, à côté des autres langues en présence dans le système éducatif, en accord avec les principes de multilinguisme et diversité linguistique préconisés par l'UNESCO, pour favoriser l'épanouissement de l'enfant comme agent de développement national ;
- L'éducation est un investissement essentiel dans la formation des ressources humaines nécessaires pour la transformation culturelle, sociale, économique et politique d'une nation ;
- Ainsi, l'éducation scolaire multilingue est un atout reconnu permettant de favoriser le développement cognitif de l'enfant, à condition qu'elle soit additive, basée sur la langue maternelle.

Nous affirmons, en accord avec les droits humains linguistiques :

- Le droit de chacun à utiliser la langue de sa compétence fondamentale dans tous les domaines de la sphère publique ;
- Le droit de chacun à l'accès aux savoirs et/ou à la participation au partage des connaissances dans une langue de sa compétence première ;
- Le droit de chacun d'utiliser la langue de sa compétence linguistique dans un forum national, régional ou international ;
- Seul un enseignement multilingue fondé sur la langue maternelle, en partenariat avec les autres langues de dimension internationale, est capable de garantir à la fois l'épanouissement académique, intellectuel et professionnel rapide et la capacitation du produit du système éducatif à faire face aux défis de la mondialisation.

C'est pourquoi, nous invitons les gouvernements des pays concernés à s'engager résolument dans la mise en œuvre d'une politique d'enseignement multilingue fondé sur la langue maternelle, condition sine qua non de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement et d'une Education de qualité Pour Tous.

Multilinguisme et Cyberspace

4. Conscients

- Qu'il est important d'assurer la présence et l'usage de toutes les langues dans le cyberspace, afin de créer des sociétés de savoir inclusives qui respectent la diversité culturelle et où l'information et la connaissance sont accessibles et partagées par tous.

5. Convaincus

- Que le cyberspace multilingue contribue à la préservation des langues en danger par un usage plus large de toutes les langues ;
- Que le cyberspace multilingue permet à une population beaucoup plus nombreuse que jamais auparavant de participer à l'élargissement de la base du savoir humain dans toutes les sphères de l'activité humaine, ainsi qu'au partage des connaissances, et de contribuer à leur croissance et à leur application à l'enseignement, à la santé et à la science ;
- Que le cyberspace multilingue présente un énorme potentiel pour former tous les individus à la culture informationnelle en élargissant l'accès à l'éducation et en facilitant la production et la mise à disposition de matériel pédagogique à petite échelle, en particulier pour les langues en danger ;
- Que les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC), en particulier l'Internet, occupent une place de plus en plus importante dans la communication et l'échange des connaissances ;
- Que le nombre important d'utilisateurs d'Internet (près de deux milliards) permet à cet outil de servir la promotion du multilinguisme ;
- Que la fracture, en termes de contenus est essentiellement une fracture culturelle et linguistique ;
- Que l'accès à Internet n'est qu'un élément parmi d'autres et que l'on tend à ignorer la réalité sous-jacente des contenus, base de l'alphabétisation numérique ;
- Que le cyberspace se doit de refléter la diversité linguistique et culturelle de notre planète et devrait également participer à la préservation de la mémoire des langues et cultures disparues et à la survie de celles en voie de disparition ;
- Que la place juste accordée aux langues sur le cyberspace est facteur de stabilisation et de promotion de la paix ;

Nous invitons les gouvernements à promouvoir le multilinguisme dans le cyberspace en reconnaissant :

- Que la place charnière de la communication et de l'échange des connaissances qui reposent sur les TIC, et en particulier l'Internet, pour la construction de nouvelles formes de sociétés, laisse entrevoir clairement l'importance des enjeux de la présence dans le monde numérique des personnes, des idées, des cultures et des langues, à travers les contenus organisés en accès sur le réseau ;
- Que les indicateurs montrent que la fracture numérique est beaucoup plus profonde en termes de contenus qu'en termes d'accès ; qu'il s'agit d'une fracture culturelle et linguistique qui révèle les dangers d'acculturation par le numérique. Qu'au-delà de la massification de l'accès, il faut donc inciter à la création de contenus locaux en quantité et dont la couverture est proportionnellement comparable au nombre de locuteurs de chaque langue ;
- Que jusqu'à présent, l'inclusion numérique a été principalement consacrée à l'accès; qu'il est temps de réorienter les priorités et d'accompagner les politiques pour l'accès par des politiques pour les contenus qui tiennent compte équitablement de la diversité et qui comportent les volets indispensables d'éducation à la culture numérique et à l'éthique de l'information, de manière à permettre une dynamique pérenne ;
- Que la prise en compte de la diversité linguistique dans le monde numérique pose de grands défis, tant en termes techniques que de coûts qui ne pourront être surmontés qu'avec des approches par étapes, réalisées en concertation avec tous les acteurs sectoriels et coordonnées entre les niveaux local, national, régional et international, car les technologies linguistiques ont un rôle central mais certaines étapes appartiennent à la sphère non virtuelle ;
- Que la gouvernance est un espace privilégié pour catalyser l'expression des besoins et cultiver la motivation des populations directement concernées et que les contenus ouverts et les logiciels libres sont déterminants pour le multilinguisme dans le monde numérique ;
- Que le cyberspace se doit de refléter la diversité linguistique et culturelle de notre planète et peut également participer à la préservation de la mémoire des langues et cultures disparues et à la survie de celles en voie de disparition, et que la vraie **lingua franca mondiale** est la traduction généralisée et aidée par les technologies dont la mise en œuvre passe par l'intégration de toutes les langues dans le monde numérique, dans toute l'extension de la chaîne: de la codification aux logiciels de traitement, jusqu'à la création des contenus et leur indexation pour la recherche.

6. **Ainsi, Nous Réaffirmons** notre engagement et notre volonté de valoriser et de promouvoir le multilinguisme comme fondement de l'unicité de la communication humaine ;

7. **Nous Réaffirmons**, par ailleurs, notre conviction que le multilinguisme n'est pas en soi source de conflit entre les peuples, mais peut servir à promouvoir la paix, le progrès et le dialogue entre les cultures et les civilisations ;

8. Nous Encourageons les Gouvernements, les organisations internationales, le secteur Privé et la Société Civile à adopter et à mettre en œuvre des politiques de promotion d'un multilinguisme équitable et à observer les principes suivants :

- L'égalité fondamentale entre toutes les langues, y compris les langues des signes ;
- La promotion de l'utilisation équitable de toutes les langues, dans le cadre d'un multilinguisme fonctionnel convivial ;
- La protection de toutes les langues contre toute menace à leur existence, notamment liées aux rapports de force inhérents aux nouveaux marchés linguistiques ;
- Le respect des nouvelles formes d'expression linguistique en vue de garantir la pleine jouissance des droits des citoyens pour tous.

9. Nous Nous Engageons à contribuer à la mise en œuvre de politiques nationales en faveur d'une éducation multilingue fondée sur la langue maternelle ;

10. Nous Réaffirmons notre engagement à contribuer à la construction d'un cyberspace multilingue permettant le développement harmonieux et équilibré des langues locales, nationales et internationales.

Bamako, 21 janvier 2009

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Specialized Technical and representational Agencies

ACALAN Collection

2009

Engagement de Bamako pour un
multilinguisme universel forum
international de Bamako sur le
multilinguisme. Bamako, Hôtel Salam,
19-21 Janvier 2009

FIBM

FIBM

<http://archives.au.int/handle/123456789/1583>

Downloaded from African Union Common Repository